



Section du Cher
Cité administrative Condé
2 rue Victor Hugo
18013 Bourges Cedex
Tel : 06-71-79-17-96
e-mail : snuisudtresor.ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr

Bourges, le 15 septembre 2011

XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX

Les annonces récentes de suppression de trésoreries dans notre département nous amènent à vous écrire. En effet, notre direction nous a informé du projet de suppression des trésoreries de Lignières et La Guerche sur l'Aubois au 1^{er} janvier 2012.

Ces projets font suite à la fermeture effective au 1^{er} janvier 2011 des trésoreries de Chateauneuf sur Cher, Graçay et Sancergues. Depuis le 1^{er} janvier 2004, on dénombre pas moins de 15 trésoreries supprimées dans le Cher (voir carte en annexe).

Ces annonces interviennent dans un contexte de repli du service public de proximité dû, notamment, aux suppressions d'emplois : depuis 2006, ce sont **106 emplois supprimés** à la Direction départementale des Finances Publiques du Cher, soit **21% des emplois**.

En préambule, nous souhaitons replacer ces réorganisations du service public dans leur contexte.

Dans sa lettre circulaire aux préfets du 3 mars 2005 relative au service public en milieu rural (NOR : PRMX0508196C), le Premier Ministre s'exprimait en ces termes (extraits) :

- « La présence du service public en milieu rural reste une question sensible, comme en témoignent les réactions d'incompréhension de nombreux élus locaux devant les projets qui leur sont présentés, souvent de façon désordonnée. »
- « La volonté du gouvernement de prendre en compte, de manière effective, les exigences du service public en milieu rural avec l'ensemble des acteurs »
- « Je souhaite qu'il soit renoncé à toute réorganisation entraînant une suppression ou une réduction significative du service public en milieu rural, sauf accord express des élus concernés »

Manifestement, il y a un décalage entre ces propos, certes prudents, et la réalité.

Alors qui décide d'une fermeture de trésorerie ?

Depuis 2007, la Révision Générale des Politiques Publiques est mise en place, mais en aucun cas, elle n'implique une obligation de fermetures des trésoreries rurales.

L'initiative du projet de suppression d'une trésorerie relève de la compétence du Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat. Afin de juger de l'opportunité d'une fermeture en accord avec la RGPP et le maintien d'un service public de qualité en milieu rural, ce ministère dispose des services administratifs centraux (Direction Générale des Finances Publiques), départementaux (Direction Départementale des Finances Publiques) et le service de la Préfecture.

A ce stade, si le processus administratif de suppression de Centre des Finances Publiques (ex-dénomination de trésorerie) de Lignièrès et de La Guerche sur l'Aubois est engagé, il est loin d'être abouti. La décision doit être prise avec l'ensemble des acteurs dont vous faites partie. C'est pourquoi nous vous alertons.

Quelles exigences du service public en milieu rural ? Garantir l'égal accès au service public de proximité de qualité et pour tous ?

Un Centre des Finances Publiques a le plus souvent deux secteurs d'activités différents : un secteur impôt et un secteur gestion des collectivités locales (c'est le cas des trésoreries de Lignièrès et de La Guerche sur l'Aubois).

Dans ces trésoreries, les percepteurs sont des receveurs municipaux. A ce titre, les liens entre collectivités territoriales et trésoreries sont étroits. En effet, le percepteur a un rôle important en matière de conseil et d'élaboration du budget.

Depuis ces dernières années, les dossiers complexes se sont multipliés : tri sélectif des ordures ménagères, accueil périscolaire, mise en conformité des réseaux d'eau et d'assainissement, Spanc, création des Communautés de Communes, la suppression des syndicats intercommunaux devenus obsolètes...

De plus, les trésoreries sont chargées de payer vos dépenses et d'encaisser vos recettes.

Ainsi, les restructurations des Centres des Finances Publiques revêtent un caractère particulier : en tant qu'usager des services publics, elles vous engagent sur le long terme et ont un impact certain sur la gestion des collectivités ainsi que sur les concitoyens.

Les raisons d'une telle volonté de restructurer le réseau des trésoreries rurales ?

L'argument le plus souvent évoqué par l'administration pour justifier ses restructurations est que « restructurer améliore le fonctionnement du service public. ». Le raisonnement naît du fait qu'une petite structure n'est pas viable en raison de la faiblesse de ses effectifs. Parallèlement, l'administration évoque la « synergie » des structures plus importantes conduisant à la nécessité de faire grandir les structures moyennes pour :

- en premier lieu, consolider et pérenniser ces dernières,
- en second lieu, limiter les suppressions de trésoreries à quelques perceptions rurales.

Ce raisonnement peut paraître être valable. En réalité il est trompeur. Derrière ce galimatias se cache en fait un problème de gestion des ressources humaines à la DDFIP du Cher.

Ce problème de ressources humaines n'est que la conséquence du fait que 2 fonctionnaires sur 3 partant à la retraite à la DGFIP (le Cher n'échappant pas à la règle) ne sont pas remplacés. Pour autant, la suppression d'une trésorerie ne résout pas le déficit d'agents, car une telle restructuration consiste à transférer les agents en place avec leur charge de travail vers une autre trésorerie qui elle-même connaît déjà un déficit d'agents.

Quant au poste de percepteur, il est purement et simplement supprimé.

La restructuration entraîne donc une dégradation du fonctionnement du service public non seulement pour les collectivités de la perception restructurée mais aussi pour celles de la perception d'accueil.

Elus et usagers en sont les deux grandes victimes. Quant aux agents, ils subissent une dégradation des conditions de vie au travail sans précédent.

La « synergie » espérée n'est qu'une illusion.

Quant à la pérennisation des trésoreries d'accueil, elle est loin d'être certaine.

Pour exemple, au 31 décembre 2004, la trésorerie du Châtelet fermait ses portes pour rejoindre la trésorerie de Lignièrès. En 2006, moins de deux ans plus tard, l'administration envisageait déjà la fermeture de la trésorerie de Lignièrès avec les mêmes arguments. En 2011, la trésorerie de Lignièrès se trouve dans les projets de fermeture.

Notre organisation est très attachée au maillage territorial des trésoreries rurales et au service public de qualité et de proximité. Notre organisation s'est toujours opposée face à l'administration dans ses projets de fermeture des trésoreries.

Par ailleurs, alors que le schéma de coopération intercommunale remet en cause la carte administrative des CDC, nous déplorons l'attitude de notre Direction qui poursuit vaille que vaille la restructuration de ses services.

Il semblerait qu'une fois de plus notre Direction refuse d'admettre que l'évolution des charges de travail d'une trésorerie échappe à sa sphère de compétence.

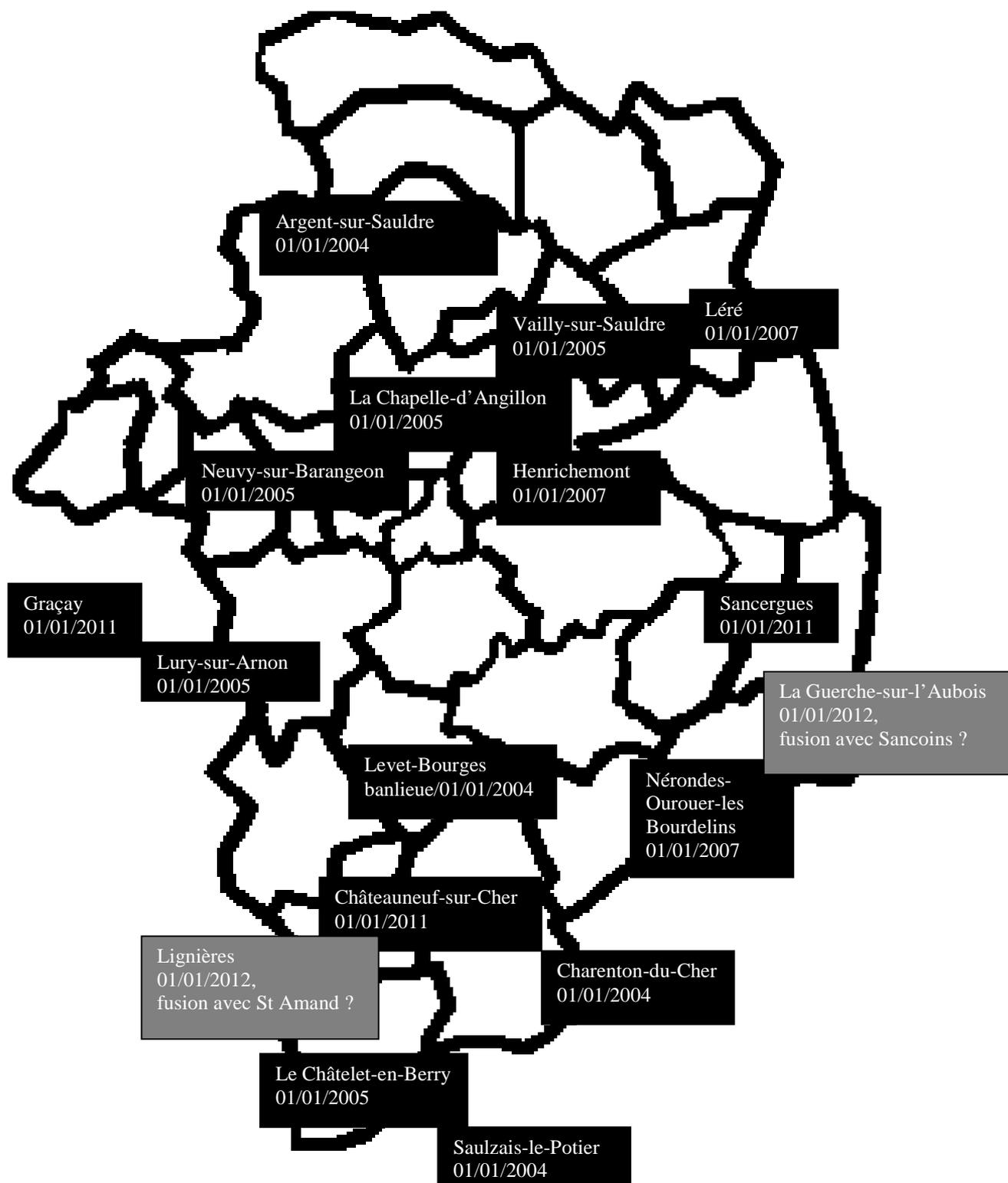
A ce propos, nous vous rappelons que lors de la suppression d'une trésorerie, la gestion des collectivités concernées n'est pas nécessairement transférée sur une seule trésorerie. (Cf. : l'arrêté du 15 décembre 2004 (NOR : ECOR0403069A) qui supprime officiellement la trésorerie de Vailly-sur-Sauldre (art 10) et éclate la gestion du canton de Vailly-sur-Sauldre sur deux trésoreries, Aubigny-sur-Nère et Sancerre (art 5,6,7,8 et 9) - l'arrêté du 6 juillet 1994 (NOR : BUDR9402015A) qui stipule que «la commune de Vesdun est disjointe du poste comptable de Châteaumeillant-Culan et rattachée au poste comptable de Saulzais-le-Potier » (art1)).

Nous sommes bien volontiers disponibles pour venir vous rencontrer et engager avec vous un débat qui pour l'heure n'est pas inutile.

Veillez recevoir, XXXXXXXX, nos sentiments les plus respectueux.

Le secrétaire de section
Stéphane Lafargue

Carte du Cher : les suppressions définitives de trésoreries depuis le 01/01/2004 et les projets 2011 pour une suppression au 01/01/2012



4 vagues de suppression définitives (en noir sur la carte): 2004,2005,2007,2011

Source documentaire : Journal Officiel, arrêtés réf NOR : BUDR0303049A

NOR : ECOR0403069A

NOR : BUDR0603077A

NOR : BCRE1029346A

Projet en cours pour une fermeture au 01/01/2012 : Lignières et La Guerche-sur-l'Aubois (en gris sur la carte)

D'après la Direction Départementale Du Cher (DDFIP), CTPD du 07/06/2011

■ Limites cantonales